

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2026

A 18 H 30

Présents : M. Martial PARIZOT – Maire, Mmes Bernadette BERGER, Catherine CARTIER, M. Ludovic GAUTHIER – adjoints, Mmes Laure LEBLANC BOUDOT, Laura BOZEK, Cindy SEGUIN, Laurence MICHAMBLE, Delphine DENIZOT, MM David BRUGNIAU, Fabrice BON, Yves BATAILLARD

Absents excusés : M. PERRUSSET Nicolas pouvoir à Mme Bernadette BERGER, M. BIEVRE Nicolas pouvoir à M. Fabrice BON

Absent : Jérôme Pocheron

Secrétaire de séance : Mme Bernadette BERGER

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 20 mars 2026

Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

#### Ordre du jour :

- *Vote du C.F.U. (Compte Financier Unique) 2025*
- *Affectation du résultat 2025*
- *Vote des taxes 2026*
- *Subventions aux associations*
- *Vote du Budget Primitif 2026*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

Les délibérations n° 4-1, 4-2 et 5 du 20 mars 2026 ont été refusées par la Préfecture, le délai de convocation du conseil municipal n'ayant pas été respecté. Ceci ne remet pas en cause leur contenu mais juste le fait qu'elles doivent être reconduites sur ce conseil municipal.

#### **1 – Vote du C.F.U (Compte Financier Unique) 2025**

Considérant que dans le cadre des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT Monsieur le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Mme CARTIER Catherine, adjointe aux finances, pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	€ 57 478.79	€ 500 550.00	€ 558 028.79
	Recettes réalisées	€ 18 726.49	€ 558 349.51	€ 577 076.00
	Restes à réaliser	€ 18 066.35	€	€ 18 066.35
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	€ 124 915.00	€ 448 710.00	€ 573 625.00
	Dépenses réalisées	€ 93 676.53	€ 432 582.28	€ 526 258.81
	Restes à réaliser	€ 26 989.31	€	€ 26 989.31
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	€ -74 950.04	€ 125 767.23	€ 50 817.19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	€ 13 228.79	€ 651 232.72	€ 664 461.51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	€ - 61 721.25	€ 776 999.95	€ 715 278.70
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	€ - 8 922.96	€	€ - 8922.96
Résultat cumulé	Excédent/déficit	€ - 70 644.21	€ 776 999.95	€ 706 355.74

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2025 et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

## 2 – Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire propose de reporter l'affectation des résultats sur le budget primitif 2026, à savoir :

Résultat de fonctionnement à affecter	776 999.95 €
Solde d'exécution d'investissement	- 61 721.25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 8 922.96 €
Besoin de financement	70 644.21 €

Soit :

R1068 Affectation en réserves en investissement	70 644.21 €
R 002 Report en fonctionnement	706 355.74 €

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

### **3 – Vote des taxes 2026**

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition applicables en 2026, sans augmentation par rapport à 2025, comme suit :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 34.29 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 32.83 %
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.03 %

### **4 – Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose l'affectation des subventions aux associations pour l'année 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 12 voix et 2 abstentions (Bernadette BERGER et Delphine DENIZOT), d'attribuer les subventions 2026 pour un montant de **2 260.00 €** selon la répartition suivante :

A.I.F.C.	280.00 €
ADMR	50.00 €
Amicale des Pompiers d'Aiserey	50.00 €
CES de Brazey	100.00 €
Comité des Fêtes	280.00 €
Gymnastique volontaire	280.00 €
La Gaule Izeuroise	280,00 €
UNC section Aiserey	50.00 €
Le Souvenir Français	50.00 €
Amitiés et Culture	280.00 €
Les Petits Izeurois	280.00 €
SOS Art'nimaux	280.00 €

L'association Plaine Bulle ne percevra pas de subvention en 2026 sachant la commune a financé pour 7 200 € la réfection du local du préfabriqué mis à leur disposition.

### **5 – Vote du Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 chapitre par chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la proposition de budget présentée adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2026 :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	500 030.00 €
Virement à la section investissement :	131 580.00 €
<b>Dépenses de la section Fonctionnement</b>	<b>631 610.00 €</b>

Recettes :	503 840.00 €
Excédent report à nouveau :	706 355.74 €
<b>Recettes de la section Fonctionnement</b>	<b>1 210 195.74 €</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	589 710.56 €
<b>Dépenses de la section Investissement</b>	<b>589 710.56 €</b>
Recettes :	458 130.56 €
Virement de la section fonctionnement	131 580.00 €
<b>Recettes de la section Investissement</b>	<b>589 710.56 €</b>

## **6 – Informations du maire**

Les commissions communales et les représentants dans les différentes organisations (SBV, SICECO, SINOTIV'EAU...) seront nommés lors du prochain conseil municipal en mai ainsi que la désignation de deux conseillers délégués aux travaux.

## **7 – Questions diverses**

Il est procédé à un tour de table :

- Fabrice BON : la réfection de la rue aux Sœurs est prévue entre le 13 et le 24 avril par l'entreprise GUINOT
- Yves BATAILLARD : serait-il possible que la partie entre la voie ferrée et l'entrée d'Izeure côté Aiserey soit aménagée pour les piétons car les accotements ne sont pas tondues ? Il s'agit de la compétence du Département.
- Ludovic GAUTHIER :
  - Attend la réponse de Mme Prost pour savoir connaître les noms des élèves qui liront l'ordre du jour n° 9 pour le 8 mai
  - Un hôtel à insectes a été installé par les agents communaux ainsi que des roulettes sur une boîte à livres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.